

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF61

présenté par
Mme Anthoine et Mme Bonnard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« la présente loi »

les mots :

« la loi n° du de finances rectificative pour 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à corriger une erreur de référence.